



La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 19
13 juillet 2015



[Version imprimable au format !\[\]\(e3f8612927870f2e0f9f5989e6dd3064_img.jpg\)](#)

Sommaire

- Commission Barème
- Affectations
- Concours Réservés
- Inscriptions aux concours
- Nouveau statut des enseignants du 2nd degré

Commission Barème

Nous avons vérifié le dossier des contractuels qui nous avaient transmis leur fiche de suivi. Nous avons fait faire les rectifications nécessaires. Le Rectorat n'a pas intégré les admissibilités 2015 dans le barème par souci d'équité, tous les résultats n'étant pas parus lors de l'élaboration des documents de travail.

Affectations

Les contractuels en CDI et les MAGE seront affectés lors de la CAPA du 21 juillet.

Selon l'avancée du mouvement des titulaires, certains contractuels en CDD seront également affectés. Si vous avez des remarques particulières concernant votre affectation, vous pouvez en informer votre gestionnaire de discipline par mail.

Les permanences à la section sont assurées jusqu'au 22 juillet.

Concours Réservés

Infos 2016 :

- Prévisions pour 2016 : 5 800 contractuels seront éligibles et toutes les disciplines seront ouvertes.
- Une prolongation de 2 ans a été actée au Ministère.

Bilan de la 3ème session :

- 45% des postes pourvus sur l'ensemble des corps.
3000 postes ouverts (dont 40 dans le 1er degré).
7356 éligibles. 5472 inscrits. 2299 admissibles. 1358 admis, 23 sur liste complémentaire.
- On constate toujours des disparités entre les jurys, certains jugeant selon les modalités des concours internes.
- La formation des candidats est très disparate sur le territoire.
- 20% des néo-titulaires issus de ces concours ont été affectés hors de leur académie d'origine l'an dernier.

Inscriptions aux concours

Les inscriptions auront lieu par Internet du jeudi 10 septembre 2015 (12 h) au jeudi 15 octobre (17 h).

L'envoi du dossier RAEP, en double exemplaire, devra être effectué au plus tard le lundi 30 novembre 2015.

Nouveau statut des enseignants du 2nd degré

Les obligations de service ne changent pas mais il y a des nouveautés.

Vous trouverez les principales informations à l'adresse suivante : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article8117>

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Evelyne BRUN

Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC
Responsable Lycées/Collèges
Elue à la CAPA des Certifiés

Sylvie BERGEON

LP F. Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Responsable des Non-Titulaires
**Permanence : mardi après-midi et
vendredi**

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

Christine MOINE-UIBER

Lycée N. Brémontier à BORDEAUX
Elue à la CAPA des Certifiés
Responsable Lycées/Collèges

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org